**Modèle de lettre D4 :**

**Accès refusé – les documents n’existent pas [paragraphe 12(1)]**

Ce modèle est destiné à aider les organismes publics à rédiger la correspondance conformément à la Loi sur l’accès à l’information et la protection de la vie privée. Pour personnaliser ce modèle, veuillez suivre les instructions ci-dessous.

Instructions :

1. Remplacez le texte surligné en jaune et en italique par les renseignements appropriés.
2. Cette lettre doit être signée par le responsable de l’organisme public ou l’agent d’accès à l’information et de protection de la vie privée délégué par celui-ci. La signature et la ligne de signature au bas de la lettre doivent être adaptées en conséquence.
3. Lisez attentivement l’ensemble du contenu de la lettre et apportez toute modification supplémentaire au besoin.
4. Veillez à supprimer toutes les parties de ce modèle surlignées en jaune, y compris cette boîte d’instructions.
5. Copiez le texte sur le papier à en-tête de votre organisme public.

*[Date]*

*[Nom et adresse de l’auteur de la demande]*

Objet : Votre demande de communication de renseignements en vertu de la partie 2 de la Loi sur l’accès à l’information et la protection de la vie privée : Numéro de dossier*[####]*

Bonjour,

Le *[date]*, *[nom de l’organisme public]* a reçu votre demande de communication des documents suivants :

*[décrire les documents demandés]*

Votre demande de communication de ces documents est refusée du fait qu’ils n’existent pas.

*[Expliquer pourquoi les documents demandés n’existent pas ou indiquer quelles mesures prises pour rechercher les documents ont permis de conclure qu’ils n’existent pas. Si les documents ont été détruits, préciser quand et en vertu de quelle autorité ils l’ont été.]*

Le paragraphe 59(1) de la Loi sur l’accès à l’information et la protection de la vie privée prévoit que vous pouvez déposer une plainte au sujet de cette décision. Vous disposez de 60 jours pour déposer une plainte auprès de l’ombudsman du Manitoba. Pour obtenir des renseignements sur la façon de déposer une plainte, consultez le site Web de l’ombudsman du Manitoba ou communiquez avec ce bureau en utilisant les coordonnées ci-dessous.

Ombudsman du Manitoba

500, avenue Portage, bureau 750

Winnipeg (Manitoba)  R3C 3X1

Téléphone : 204 982-9130

Numéro sans frais : 1 800 665-0531

Courriel : [ombudsman@ombudsman.mb.ca](mailto:ombudsman@ombudsman.mb.ca)

Site Web : [www.ombudsman.mb.ca/](https://www.ombudsman.mb.ca/)

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi *[ou le coordonnateur ou la coordonnatrice de l’accès à l’information et de la protection de la vie privée]* au *[coordonnées]*.

Veuillez agréer mes meilleures salutations.

*[Nom]*

Agent *[OU]* Agente d’accès à l’information et de protection de la vie privée